

## Alimentation en eau

potable - Mise en œuvre  
et en concurrence d'une  
première tranche de travaux

## Le Conseil municipal

Tu sa décision adoptant le projet évalué à 348.725 NF établi sous le contrôle du Service du  
Service rural pour l'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune et l'alimenta-  
tion du lotissement "Les Berrapes".

Tu le dossier établi sous le contrôle des Services du Service Rural pour la mix à exécution et en concurrence  
d'une première tranche de travaux d'un montant de 230 000 NF et comportant les pièces devant  
servir de base à cette mix en concurrence.

Considérant que le financement de cette tranche de travaux est assuré;

Après avoir pris connaissance de ce dossier, avoir entendu M. le Maire dans ses explications  
et en avoir délibéré, décide :

la mix en œuvre et en concurrence d'une première tranche de travaux d'amélioration du réseau  
d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune et l'alimentation du  
lotissement "Les Berrapes", mix en concurrence qui aura lieu sous la forme suivante :

### Adjudication ouverte.

Lot Canalisations. Robinetterie. Fontaine. 1<sup>ère</sup> tranche. Evaluation: 147 000 NF

### Concours entre entreprises spécialisées

Lot Station de pompage et transformateur. Service civil Evaluation: 15 000 NF

Lot Machines élévatoires et transformateur Evaluation: 57 000 NF

Lot Traitement des eaux. Appareils de traitement Evaluation: 20 000 NF

Total : 239 000 NF

- de donner son acceptation au dossier qui lui est soumis et comportant la nature des  
pièces devant servir de base à cette mix en concurrence
- de demander à M. l'Ingénieur en Chef du Service Rural de bien vouloir prendre les  
dispositions nécessaires à cet effet
- de désigner MM. Charles Paul et Simon Charles, Conseillers municipaux pour assister  
M. le Maire aux opérations et signer les procès-verbaux en constatant les résultats.
- que la dépense en résultant sera réglée par imputation sur les crédits inscrits au budget  
communal pour l'exécution des travaux d'adduction d'eau potable.